

AgriGenève info

S
o
m
m
a
i
r
e

➤ 2

A vos agendas!
Les brèves

➤ 4

Ça vous intéresse :
- Brunch du 1^{er} août

➤ 5

- Le biogaz

➤ 6

- Crédits
d'investissement

➤ 7

- Dégâts dus à la
faune

➤ 8

Publications d'Agriidea

➤ 9

Annonce

EDITO

AgriGenève a participé à une étude sur la valeur ajoutée de l'agriculture de l'Arc Lémanique conduite dans le cadre de l'ULCA¹⁾. Il s'est agi de déterminer la valeur ajoutée directe de l'agriculture, ainsi que celle générée indirectement par les premiers échelons en amont et en aval du secteur primaire. L'étude à proprement parlé est un document très volumineux de près de 300 pages qu'il a fallu vulgariser sous forme d'une plaquette de synthèse, afin de la rendre accessible au plus grand nombre. Les conclusions de cette étude sont fort intéressantes et font premièrement ressortir que la valeur de la production induite par le secteur agricole des entités politiques réunies au sein de l'ULCA s'élève à 3.3 milliards de CHF. Les consommations intermédiaires déduites, la valeur ajoutée directe créée par l'agriculture s'élève à 1.7 milliards de CHF. Si l'on ajoute la valeur ajoutée induite par la branche agricole sur les premiers échelons en amont et en aval -2.2 milliards de CHF- on arrive à un total de 3,9 milliards de CHF. En terme d'emplois, si l'on cumule ceux directement générés par l'agriculture -34'000 équivalents pleins temps- à ceux induits dans les secteurs évoqués plus haut, on arrive à un total de 57'200 emplois.

Ainsi, chaque emploi agricole en induit 0.7 dans les premiers échelons des secteurs situés en amont et en aval de la branche. Certes, si l'on compare les emplois directement affectés à l'agriculture avec ceux générés par l'ensemble des secteurs de l'économie - 260'000 pour le seul canton de Genève- notre secteur peut faire pâle figure. Il n'en demeure pas moins que l'effet d'induction, rappelons-le uniquement calculé sur les premiers échelons situés en amont et en aval de la branche, n'est quant à lui pas anodin. Un chiffre et un argument de plus à garder sous le manteau et à rappeler à celles et ceux qui remettent en cause trop facilement notre secteur.

1) L'ULCA, L'Union Lémanique des Chambres d'agriculture fait partie intégrante de la Commission Economie et Tourisme du Conseil du Léman. Elle regroupe les chambres d'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie et des cantons de Vaud, du Valais et de Genève.

A vos agendas !

Date	Manifestation	Lieu - Horaire
Samedi 5 mai	Club Terre Avenir, conférence : Histoire du vignoble genevois » par MM. Dominique Zumkeller et Claude Desbaillet	10h à midi, Russin
Samedi 12 mai	Caves ouvertes	Dans tout le canton
Samedi 2 juin	Croquettes en campagne	Quartier des Croquettes, Genève
Les 9 et 10 juin	Fête du développement durable	Jardin Botanique
Samedi 23 juin	Club Terre Avenir : visite de la ferme de Marsillon	10h à midi, Troinex
Samedi 7 juillet	Club Terre Avenir : la campagne genevoise vue du Salève	Parking du téléphérique, 10h

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille, tél. 022 939 03 10.

Les brèves

Chiens divagant dans les cultures

Nous soulevons l'initiative des autorités de la commune de Bernex qui, en association avec les agriculteurs, ont lancé une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de chiens afin de les rendre attentifs aux dégâts que nos amis à quatre pattes font subir aux cultures agricoles.

Une conférence de presse, relayée par les quotidiens de la place, a lancé cette campagne. Un tout ménage envoyé à l'ensemble des habitants de la commune explique les dégâts et instaure des gestes simples pour pallier à ces problèmes.

Par ailleurs, la commune met à disposition deux parcelles de liberté pour les chiens.

Cette initiative contribue à une prise de conscience et mériterait d'être reprise par d'autres collectivités confrontées aux mêmes problèmes.

Avis aux agriculteurs et agricultrices siégeant dans les différents conseils municipaux !

Concours d'innovation 2007



Les paysannes et paysans suisses doivent répondre à des défis plus importants que jamais. L'agriculture indigène dispose de la force d'innovation et de l'esprit d'entrepreneur nécessaires pour relever avec succès les défis du futur.

Emmental assurance organise l'agroprix 2007 sous le patronage de l'Union suisse des paysans. L'ensemble des prix se monte à 50'000 francs.

La participation à l'agroprix est ouverte aux paysannes et paysans ainsi qu'à des groupes, qui ont lancé un projet novateur, apportant une amélioration durable à la situation d'une exploitation ou d'un groupe d'exploitations agricoles suisses. **Date limite : 30 juin 2007.**

Pour de plus amples renseignements : Emmental assurance, Emmentalstrasse 23, 3510 Konolfingen, tél. 031.790.31.11, fax. 031.790.31.00

Retour des fiches PER pour la campagne 2006-2007

Les documents doivent parvenir à **AGRI-PIGE** au plus tard à la date indiquée ci-dessous :

Secteur	Date	Documents	Remarques
Grandes cultures et cultures fourragères	Vendredi 4 mai 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche PER n°1 • Fiche PER n°2 • Fiche PER n°3 (en cas de modifications) • Suisse-Bilanz 	Pour ceux qui ont également de la viticulture, rendre le bilan de fumure VITISWISS
Cultures maraîchères	Vendredi 4 mai 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche PER n°1 • Fiche PER n°2 • Fiche PER n°3 (en cas de modifications) 	Suisse-Bilanz et annexe à tenir à jour et à garder chez soi

Veuillez vérifier que les surfaces correspondent avec celles annoncées sur le formulaire de recensement du Service de l'agriculture.

.....

Etiquetage des produits

Le 6 février dernier, Monsieur Olivier Zali, chimiste cantonal, a répondu à l'invitation d'AgriGenève et est venu parler de l'étiquetage des produits et de l'autocontrôle à 17 producteurs du canton.

A cette occasion, la question de l'utilisation du drapeau suisse a été soulevée. Son utilisation est très restreinte et codifiée dans la loi fédérale pour la protection des armoiries publiques. Globalement, on peut dire qu'il n'est pas possible de l'utiliser comme marque. Par contre, l'apposer sur un produit pour indiquer la provenance suisse pourrait être envisageable...

Par ailleurs, le Service de protection de la consommation vous fait savoir qu'il offre la possibilité de contrôler la conformité des étiquettes. Pour les personnes qui le souhaitent, il suffit de leur fournir le projet d'étiquette avec une fiche technique du produit (à défaut au moins la composition complète avec les pourcentages et si possible la mention des étapes de fabrication). Cette prestation n'étant pas exigée par la législation elle est facturée 59 francs par échantillon.

Service de protection de la consommation, quai Ernest-Ansermet 22, case postale 76, 1211 Genève 4, tél. 022 327 39 08/00, fax 022 327 39 89.

Modification : Subsidés d'assurance maladie pour les travailleurs agricoles

Dès le 1^{er} janvier 2007, l'association d'assureurs du Groupe Mutuel, dont Philos fait partie, prend en charge l'application mensuelle des réductions de primes accordées par le Service d'Assurance Maladie de Genève (SAM).

Désormais, ces déductions ne sont applicables qu'en matière d'assurance individuelle et ne peuvent donc plus être perçues dans le cadre de l'assurance collective. Il en résulte que, seule la demande de subside pour un travailleur agricole, assuré à titre individuel, pourra être prise en compte.

Concrètement, lorsqu'un travailleur agricole, assuré par la collective de son employeur, souhaite déposer une demande de subsidés auprès du SAM, Philos, ou une autre caisse maladie, lui proposera préalablement son transfert dans l'assurance individuelle avec sa prime correspondante.

En ce qui concerne les décisions de droit aux subsidés déjà émises par le SAM, il appartient au travailleur d'informer lui-même Philos, ou sa nouvelle caisse maladie, ainsi que le SAM de sa renonciation aux subsidés ou, au contraire, de confirmer son droit aux subsidés en passant dans l'assurance individuelle.

AgriGenève regrette ce changement de pratique sur laquelle elle n'est pas en mesure d'intervenir. Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour des compléments d'information vous pouvez contacter Mlle Caroline Cibeira au 022.939.03.09

ÇA VOUS INTERESSE

BRUNCH DU 1^{er} AOÛT 2007

Et pourquoi ne pas profiter du 1er août pour ouvrir les portes de son exploitation et accueillir ce public qui aimerait tant venir bruncher à la ferme ?

Si vous êtes partant, vous ne manquerez pas de soutiens. De la part de l'USP d'abord, qui coordonne la manifestation sur le plan suisse dans le cadre de la campagne « Proche de vous les paysans suisse » et qui assure la publicité sur le plan national (site Internet, contact journaux...). De la part d'AgriGenève ensuite qui vous aide dans vos démarches pour la réalisation de cet événement (documentation à disposition) et qui assure la promotion au niveau cantonal. De la part de l'OPAGE enfin (loi sur la promotion de l'agriculture) qui s'est engagé à soutenir à hauteur de 500 francs les exploitants qui, par ce biais, s'investissent pour la promotion de l'agriculture.

Le Brunch du 1er août aura lieu cette année pour la 15ème fois. Environ 200'000 visiteurs ont chaque année saisi l'occasion d'apprécier, dans une ambiance agréable, les délices et la haute qualité des produits de la ferme. Chaque famille paysanne peut ainsi contribuer à l'image de l'agriculture suisse et, en même temps, lier des contacts personnels enrichissants. Le Brunch du 1er août éveille l'intérêt du public pour l'agriculture, le rend attentif à ses prestations et le sensibilise à ses produits.

Cette manifestation est réservée aux agricultrices/teurs et aux groupements agricoles (CETA, associations de paysannes, syndicats d'élevage...). Le Brunch se déroule le 1er août de 9h à 13h. Les fermes participantes ne payent aucune cotisation. La promotion et la gestion nationale du brunch est financée par différents sponsors. Chaque ferme décide du prix de son brunch (entre CHF 18.- et 30.-). Elle fixe également le nombre de convives souhaités. Les « bruncheurs » réservent à l'avance en téléphonant à l'exploitation organisatrice.

Pour l'édition 2007, nous sommes à la recherche de nouvelles fermes. Conscients qu'organiser un brunch n'est pas une mince affaire et qu'il peut demander beaucoup de personnel, nous vous encourageons à vous lancer dans l'organisation de petits brunchs, recevant quelques 30 à 50 personnes.

Actuellement deux fermes sont déjà inscrites à Genève (La famille Meylan à Cologny et la famille Chollet à Gy). Et pour les autres, les inscriptions peuvent être faites jusqu'au **15 mai**, par le biais du site Internet www.brunch.ch. ou par coupon d'inscription (disponible auprès de Céline Perroux 022 939 03 12).



CP

Procédé de production :

La fermentation bactérienne des matières organiques produit du biogaz qui peut être soit brûlé pour chauffer ou servir de combustible à un moteur spécifique couplé à une génératrice (couple chaleur/force). Dans cette seconde utilisation, une petite moitié de l'énergie contenue dans le biogaz est transformée en électricité, le reste est disponible sous forme de chaleur. Les substances nutritives n'étant pas du tout affectées par le processus de transformation, le reste de la fermentation est ensuite composté et peut être épandu au champ.

La production de biogaz est possible pour une exploitation qui produit plus de 2'000 t de déchets organiques (engrais de ferme, déchets maraîchers) et qui peut encore valoriser d'autres déchets organiques. En plus du prix de l'électricité, la valorisation de la chaleur est un élément clé de la rentabilité économique de la production de biogas.

AgriGenève encourage la production d'énergie à partir de la biomasse, vous pouvez contacter André Zimmermann (079/651 48 02 ou zimmermann@agrigeneve.ch) pour plus de renseignements.

Crédits d'investissement et aide au désendettement

Le Service de l'Agriculture, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, est amené à examiner un nombre important de dossiers techniques et économiques déposés par les exploitants agricoles. C'est en particulier le cas en matière d'améliorations structurelles, lors de requêtes tendant à l'octroi d'un crédit d'investissement ou d'une aide au désendettement. Par ailleurs, les requêtes peuvent également être liées à d'autres thématiques tel que l'aménagement du territoire, lorsque le crédit a notamment pour objectif, la construction d'un bâtiment d'exploitation agricole.

Or, la majorité des dossiers qui sont soumis au Service sont incomplets.

A la suite de discussions entre le Service et AgriGenève, il est apparu que le fait de permettre aux agriculteurs de s'adjoindre l'aide de cette dernière dans l'élaboration desdits dossiers offrait la solution idéale.

C'est pourquoi AgriGenève se propose de vous aider dans vos démarches et vous soutient dans l'établissement des exigences formulées ci-dessous.

1. Indications de base nécessaires aux requêtes visant l'octroi d'un crédit d'investissement ou d'une aide au désendettement

- a. Description de l'exploitation: domaines d'activités, détention d'animaux, main-d'œuvre, etc;
- b. Développement de l'exploitation: âge du requérant, évolution de l'exploitation, reprise éventuelle, revenus du requérant;
- c. Etablissement d'un budget d'exploitation;
- d. Description succincte du mode de financement précisant l'aide sollicitée;
- e. Description du projet, exposant notamment les avantages procurés à l'exploitation;
- f. Analyse du caractère supportable de la charge;
- g. Tout autre élément susceptible d'apporter une meilleure compréhension du projet.

1.1. Indications supplémentaires pour l'octroi d'une aide au désendettement, en complément au pt 1

- a. Analyse de la situation financière de l'exploitation;
- b. Propositions sur les mesures à prendre, afin de garantir la viabilité à terme de l'exploitation;
- c. Engagement du requérant sur les mesures proposées.

2. Indications nécessaires aux requêtes visant l'octroi d'un crédit d'investissement en vue d'une construction d'un bâtiment d'exploitation agricole, en complément au point 1

- a. Description des bâtiments existants : gabarit, affectation, location, numéros cadastraux ;
- b. Bâtiment projeté : affectation, gabarit, place par UGB, choix de l'emplacement et justification du besoin ;

2.1 S'agissant d'un bâtiment servant à la préparation, au stockage ou à la vente de produits agricoles :

- a. Description des produits transformés ou vendus, de la part provenant de l'exploitation et de la région ;
- b. Description du processus.

2.2 S'agissant de bâtiments destinés à un mode de production non tributaire du sol (développement interne) :

- a. Démonstration de la nécessité de l'installation pour la survie à long terme de l'exploitation.

2.3 S'agissant de la transformation de bâtiments existants à destination d'une activité accessoire non agricole :

- a. Démonstration de la nécessité de cette activité pour la survie de l'exploitation à long terme (sur la base d'un budget d'exploitation) ;
- b. Utilisation du bâtiment en question et localisation en fonction du centre d'exploitation ;
- c. Qualifications du requérant ;
- d. L'exploitation doit en outre répondre aux critères de l'entreprise telles que définis par l'art. 7 LDFR.

M. Willy Nicole (aspects financiers) 022 939 03 04, Mme Céline Perroux (activités accessoires) 022 939 03 12 et Mme Martine Roset (construction) 022 939 03 19 se tiennent à disposition pour de plus amples renseignements.

Dans un but d'efficacité et de rapidité, nous vous encourageons vivement à utiliser ces prestations.

MR

Problématique des dégâts dus à la faune

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des résultats de notre enquête sur les dégâts dus à la faune.

Le taux de réponse s'élève à 24.8% et sur ces réponses vous êtes 90% à nous confirmer avoir des dégâts. Ces résultats décrivent une situation générale et peuvent bien entendu masquer des problèmes locaux. S'agissant des espèces en cause, le sanglier arrive toujours en tête et ses dégâts semblent se stabiliser, tout au moins dans les secteurs à forte prévention. Les problèmes rencontrés avec les lièvres et les chevreuils sont en augmentation et devraient nécessiter, de la part des responsables de la gestion de la faune, une attention toute particulière. Pour les questions relatives à la gestion administrative des dégâts, les réponses tendent à démontrer que certaines démarches doivent être entreprises pour en améliorer le fonctionnement. Sur la base des résultats de cette enquête nous avons fait un certain nombre de propositions à l'Etat (voir ci-dessous).

Parallèlement à cette enquête et pour apporter un écho aux remarques de beaucoup de nos membres sur les problèmes rencontrés avec le Domaine de la Nature et du Paysage dans le cadre de la gestion des dégâts de faune, AgriGenève, par l'intermédiaire de nos députés agricoles, a déposé auprès du Grand Conseil une motion à l'intention du Conseil d'Etat. Elle vise à demander l'ouverture de discussions entre l'Etat et les milieux agricoles afin de notamment préciser les procédures d'indemnisation des dégâts aux cultures. Parallèlement à cette démarche, une délégation d'AgriGenève a rencontré le 17 avril des représentants du DNP et lui a présenté d'une part les résultats de notre enquête et d'autre part un catalogue de revendications. Ces revendications ont porté notamment sur le mode d'annonce des dégâts, sur la mise en œuvre des expertises, sur les indemnisations et leur délai de règlement, ou encore sur la prise en compte de certains dégâts aujourd'hui peu ou pas dédommagés comme ceux observés dans les prairies.

Nous devons relever que le climat de travail a été très positif et que la plupart de nos revendications ont reçu un accueil favorable de la part des représentants du DNP. Celles pour lesquelles une totale convergence a été trouvée devraient même entrer en vigueur très rapidement.

Réponses reçues : 24.8 % (101/407)

Réponses positives : 90.1 %

Espèce en cause : **42.9 %**, les sangliers (76)
26.0 %, les lièvres (46)
15.3 %, les chevreuils (27)
7.3 %, les blaireaux (13)
4.0 %, les corneilles (7)
3.4 %, les pigeons (6)

Cultures abîmées : 6.9 %, les légumes
8.9 %, les fruits
41.6 %, le raisin
59.4 %, les grandes cultures

Les dégâts des sangliers augmentent pour 38.9% des exploitants interrogés et sont **stables pour 47.2%**.

Les dégâts des lièvres **augmentent pour 65.2%** des exploitants interrogés et sont stables pour 32.6%.

Les dégâts des chevreuils **augmentent pour 60.0%** des exploitants interrogés et sont stables pour 40.0%.

Les sangliers font des trous dans	les prairies	46.0	%
	les vignes	30.1	%
	les grandes cultures	16.8	%
	les vergers	7.1	%

Les mesures de prévention sont à	20.3	%	efficaces
	54.4	%	peu efficaces
	25.3	%	inefficaces

Les exploitants sont satisfaits du service de téléphone à 56.1 %.

Le délai de versement des indemnités est trop long pour 62.2 % des exploitants.

Le montant payé correspond à l'expertise pour 73.1 % des exploitants.

L'estimation était correcte pour 69.6 % des exploitants.

PUBLICATIONS AGRIDEA

InoVagri : un guide pour l'accompagnement de projets innovants

Cette brochure de 32 pages aborde les thématiques suivantes :

- les phases de développement d'une idée et d'un projet;
- la recherche d'idées nouvelles;
- l'étude de faisabilité;
- les phases de décision et de mise en oeuvre.

Elle contient également les éléments utiles à l'établissement d'un concept de marketing, les bases juridiques et les sources de financement. Une "boîte à outils" pour l'étude et la planification de projets la complète.

Prix : Fr. 30.- (rabais de 30% dès l'achat de 10 exemplaires).

Commandes : Astrid Maillard : 021 619 44 70; astrid.maillard@agridea.ch ou sur notre site www.agridea.ch.

Micheline Aubry, AGRIDEA, Lausanne

Elevage et garde du cheval : classeur pratique



Réalisé en étroite collaboration avec le Haras national suisse, ce document de référence, complet et unique en Suisse, aborde toutes les thématiques liées à l'élevage et à la garde du cheval.

Contenu du classeur

Génétique et sélection, conduite du troupeau, alimentation, santé et hygiène, comportement et bien-être, bâtiments et installations, aspects économiques, droit et assurances, marketing et communication, gestion des herbages.
150 fiches techniques claires, succinctes et largement illustrées.
Informations fiables, proches de la pratique.

Abonnement annuel de mise à jour.

Prix Fr. 90.- (TVA incluse) frais d'expédition en sus. Rabais de 30 % dès l'achat de 10 exemplaires.

Merci d'adresser votre commande à :

AGRIDEA - Mme A. Maillard - Av. des Jordils 1 - CP 128 - 1000 Lausanne 6, par tél. 021 619 44 70, par fax 021 617 02 61, par e-mail astrid.maillard@agridea.ch ou via notre site Internet www.agridea.ch

ANNONCE

Semaine du goût 2007

Du 13 au 23 septembre se déroulera la 7^{ème} édition de la semaine du goût. A cette occasion, les professionnels de l'alimentation, les restaurateurs, les producteurs et les passionnés de cuisine s'associent pour mettre le goût à l'honneur auprès du grand public. Si vous souhaitez vous aussi créer un événement spécifique pour valoriser un produit, une recette ou un savoir-faire, rendez-vous sur le site www.gout.ch pour les informations et les inscriptions (tél. 021 601 58 03). Le dépôt des candidatures peut se faire jusqu'au 5 mai 2007.

CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



3	syndicats
470	sociétaires
7'000	clients

SATIGNY → zone industrielle de Meyrin / voie N° 11 A
rue des Sablières 15
tél : 022/306.10.10 fax : 022/306.10.11
cag@cage.ch

MEINIER → route de Compois 14
tél : 022/754.44.71 fax : 022/752.47.08

CHARROT → route de Foliaz 28 A
tél : 022/771.22.51

Représentants

G. Paroisse 079/624.27.56

L. Dufournet 079/624.54.37